

Cette adhésion vous assure :

La défense de vos droits par les interventions de vos élus SPELC auprès du rectorat, de la DSDEN, de la DDEC, des chefs d'établissements, des OGEC ;

Les contacts mails ou téléphoniques avec vos responsables pour toutes les questions professionnelles ;

Les informations ciblées par mail, des publications régionales et nationales ;

Des tarifs préférentiels auprès des mutuelles et partenaires du SPELC : MNEC, Mutuelle Saint-Christophe, CSF.

Pour les retraités, l'abonnement au "Courrier des retraités » ;

Une couverture complète Educ@pro

Educ@pro est une couverture pour faire face aux difficultés rencontrées lors de vos activités professionnelles ou syndicales, ou bénévoles réalisées pour le compte des SPELC ou d'un établissement d'enseignement privé.

Zoom sur la protection juridique...

- **Défense pénale et disciplinaire** en cas de poursuite devant une commission administrative ou contravention, pour des délits liés à l'exercice des activités garanties.
- **Recours lors de l'atteinte à votre intégrité** (violence, injures, dénonciation calomnieuse ou harcèlement moral au travail).
- **Recours lors d'une atteinte aux biens** (destruction, détérioration ou dégradation de vos biens meubles).
- **Recours lors d'une atteinte à votre responsabilité personnelle** du fait des activités garanties.
- **Recours lors de l'utilisation de votre image et lors d'une atteinte à votre e-reputation.**

Revenus (nets mensuels) Avant prélèvement à la source	Cotisation annuelle	Après déduction fiscale
Moins de 1 000 €	65 €	22 €
de 1 001 € à 1 250 €	70 €	24 €
de 1 251 € à 1 500 €	80 €	27 €
de 1 501 € à 1 750 €	90 €	31 €
de 1 751 € à 2 000 €	110 €	37 €
de 2 001 € à 2 250 €	130 €	44 €
de 2 251 € à 2 500 €	140 €	48 €
de 2 501 € à 2 750 €	150 €	51 €
de 2 751 € à 3 000 €	160 €	54 €
plus de 3 001 €	170 €	58 €
Retraités	65 €	22 €
Enseignants non titulaires	65 €	22 €
Enseignants stagiaires	70 €	24 €
Cotisation couple : 54 € + cotisation du salaire le plus élevé		

Votre adhésion ouvre droit à **déduction fiscale ou crédit d'impôt (à hauteur de 66%)** ou vous pouvez l'inclure dans vos frais réels. Pensez y lors de votre prochaine déclaration.

DETORINATION DE BIENS MENACES
HARCELEMENT MORAL E-REPUTATION
RESEAUX SOCIAUX
VIOLATION DROIT D'IMAGE
MENACES de la part d'élève
SANCTION DISCIPLINAIRE **VIOLENCES VOLONTAIRES**
VIOLATION DROIT D'IMAGE
INTERNET
VIOLENCES
PARENTS
VICTIME

MODALITÉS D'ADHÉSION

Vous avez la possibilité de régler votre cotisation :

* **Par Chèque(s) :** 1, 2 ou 3 chèques à l'ordre de : **SPELC Limousin**
Joindre votre bulletin d'adhésion.
Retourner l'ensemble à notre présidente.

* **Par Virement :**
Adresser votre bulletin d'adhésion par voie postale ou email à notre trésorier. Merci de renseigner lors de l'opération bancaire votre
Nom et Prénom d'adhérent(e)

Pour le virement de votre cotisation annuelle, merci d'utiliser les **références bancaires ci contre.**



IBAN - identifiant international de compte

FR55 2004 1010 0602 3958 3T02 761

Titulaire du compte: **SPELC Limousin**

BIC - identifiant de l'établissement

PSSTFRPLIM

Règlement accompagné du bulletin d'adhésion à adresser à :



Mme Isabelle BOURGAISSE
Présidente Spelc Limousin
54 rue Georges Guingouin
87410 Le Palais sur Vienne

i.bourgaisse@spelc.fr
Tel: 06 22 85 86 35